

Résidence d'artiste : le labo Bartho

Musée Bartholdi, ville de Colmar

Date de publication : 09/09/2022

Objet : Résidence d'artiste au musée Bartholdi, Colmar

Date limite de candidature : 25/09/2022

Projet suivi par : Juliette Chevé, conservatrice du patrimoine, directrice du musée Bartholdi, juliette.chevee@colmar.fr

Pièce jointe : plan et vues de la salle d'exposition temporaire du musée Bartholdi

Le 30 rue des Marchands à Colmar a abrité un artiste, il est temps qu'il en abrite de nouveau !

Dans le cadre de son centenaire, le musée Bartholdi souhaite inviter un ou plusieurs artistes à investir la salle d'exposition temporaire pour en faire le laboratoire du musée.

En pleine rédaction de son Projet scientifique et culturel (PSC), le musée a besoin de se réinventer et souhaite associer artistes et visiteurs à la réflexion sur son identité. Dans cette optique, l'espace d'exposition temporaire deviendra pour un an **le lieu d'expression des visiteurs en accueillant ateliers, manifestations et animations : le Labo Bartho**. Afin d'en faire un espace le plus accueillant et inspirant possible, **le musée Bartholdi souhaite inviter un ou plusieurs artistes à investir ce lieu** afin de le métamorphoser en « laboratoire », dispositif d'accueil et de créativité invitant les visiteurs à participer à la réinvention du musée.

Au sein de l'aménagement de la salle qui doit être temporaire (un an), la / les artiste.s sera / seront invité.s à concevoir au moins **un dispositif d'interaction avec les visiteurs du musée** qui entrera en résonance avec le lieu et/ou les collections, ou bien qui permettra aux visiteurs de s'exprimer sur le musée, ses collections, Auguste Bartholdi.

Ce projet fera l'objet d'un soutien de la Communauté européenne d'Alsace dans le cadre de son programme *rebond culturel*.

Conditions à remplir :

- L'artiste / les artistes doivent entretenir un lien avec l'Alsace (lieu d'études ou de résidence).
- Si une sous-traitance est nécessaire pour la réalisation de l'aménagement et la fabrication du dispositif, l'artiste / les artistes fera / feront appel dans la mesure du possible à des entreprises alsaciennes.
- L'artiste doit être un professionnel possédant un numéro SIRET et pouvant facturer des prestations, des honoraires ou des droits d'auteurs.

Format et déroulement de la résidence

L'artiste / les artistes aura.ont à disposition la salle d'exposition temporaire (66 m²) à convertir en « laboratoire du musée ».

La résidence se déroulera en deux phases :

- Mi-octobre à mi-novembre 2022 : **conception et réalisation** de l'aménagement du « laboratoire du musée ». Le laboratoire sera inauguré le 18 novembre 2022 lors du centenaire du musée. Deux réunions avec l'équipe du musée en amont et pendant la conception sont à prévoir à Colmar.
- Novembre 2022 à juin 2023 : **une série d'actions culturelles** animées par l'artiste / les artistes avec les publics du musée.

Les actions envisagées en direction des publics sont les suivantes :

- **Deux master-classes** durant lesquelles l'artiste présentera son travail au public, ainsi qu'une présentation au maire (30 min) lors de l'inauguration du « laboratoire » le 18 novembre (2 x 1h30 + 0h30 = 3h30). La première master-class pour le public aura lieu le samedi 19 novembre 2022 à l'occasion de la célébration du centenaire du musée. La deuxième aura lieu au printemps.
- Une série d'**ateliers de création** durant lesquels l'artiste accompagnera les visiteurs dans une démarche de création [éventuellement en partenariat avec l'école d'arts plastiques de la ville ou une association colmarienne] (6x2h= 12h).
- **Un partenariat avec le collège Hector Berlioz** prenant la forme d'une collaboration entre l'artiste et les élèves dans le cadre des cours d'arts plastiques pour un projet créatif donnant lieu à une restitution au musée en compagnie de l'artiste (deux demi-journées) : 1) L'artiste sera amené.e à se rendre une fois au collège pour échanger avec les élèves sur un projet de création à mettre en œuvre dans le cadre de la classe d'art plastique ; 2) il.elle accueillera les élèves au sein du laboratoire du musée pour une restitution du travail mené en classe.

Budget prévisionnel

Ce budget est forfaitaire, en cas de candidature collective il devra être partagé entre les artistes.

Budget (répartition prévisionnelle ajustable)	TTC
Conception et production artistique (honoraires réunions, conception, réalisation, moyens de production, droits d'exposition)	10475 <i>Dont :</i> <i>honoraires et réunions – 2500</i> <i>moyens de production – 7675</i> <i>droits d'exposition – 300</i>
Actions culturelles (honoraires temps pédagogiques (21h), matériel pédagogique)	1500
Transport	300
<i>Per diem</i> pour les jours de présence à Colmar	1800
TOTAL	14 075 €

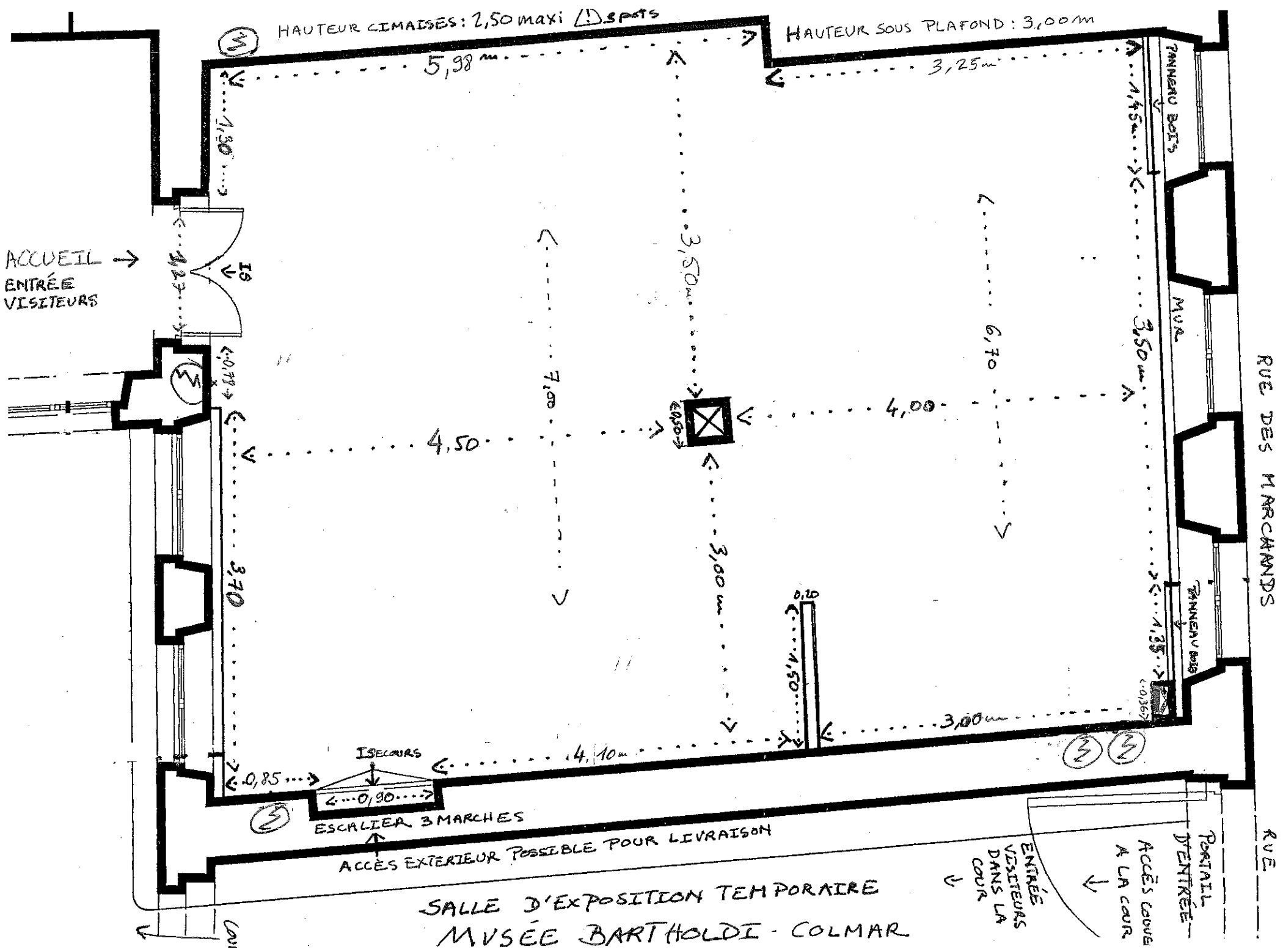
Pièces à fournir pour la candidature

- Curriculum vitae
- Portfolio présentant 10 à 20 images numériques de précédentes réalisations et liens vers des documents audiovisuels si nécessaire
- Note d'intention (1 page maximum) présentant le projet envisagé

A envoyer dans un seul document PDF par e-mail (lien de téléchargement si la pièce jointe est lourde) avant le 25 septembre 2022 à Juliette Chevé : juliette.chevee@colmar.fr

L'artiste / les artistes sera / seront sélectionné.s par un jury constitué de personnalités qualifiées.

Date du jury de sélection : dernière semaine de septembre 2022.



HAUTEUR CIMAISES: 2,50 maxi (!) SPOTS

HAUTEUR SOUS PLAFOND: 3,00m

ACCUEIL
ENTREE
VISITEURS

RUE DES MARCHANDS

RUE

SALLE D'EXPOSITION TEMPORAIRE
MUSEE BARTHOLDI - COLMAR

ESCALIER 3 MARCHES

ACCES EXTERIEUR POSSIBLE POUR LIVRAISON

PORTEIL
D'ENTREE
ACCES COUVE
A LA COUR
ENTREE
VISITEURS
DANS LA
COUR

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

BARTHOLDI ET LA "LIBERTÉ"

UN STATUE AU COMPROMIS AMÉRICAIN

1865

1876

1886

1895

1865

1876

1886

1895



COLMAR / MUSÉE BARTHOLDI
ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST



**LUCKY LUKE
SUR LES PAS DE
BARTHOLDI**

D'APRES



WWW.MUSEE-BARTHOLDI.FR
30 RUE DES MARCHANDS - COLMAR

